

## SOMMAIRE

➤ **Le mot du Président** p. 1

➤ **L'actualité des réseaux gérontologiques** p. 2

▣ Les réseaux gérontologiques issus de l'expérimentation « MSA » reconnus par l'IGAS

▣ Deux circulaires à paraître

▣ A propos de la forme juridique d'un réseau gérontologique

▣ Le congé de soutien familial : la reconnaissance tant attendue du rôle des aidants

➤ **La vie de la Fédération** p. 3

▣ Une Assemblée générale dense et émouvante à Doué-La-Fontaine

▣ Bienvenue aux 6 nouveaux adhérents

▣ A très bientôt sur le blog de la FNRG

➤ **Témoignage** p. 4  
Réseau du Sud Saumurois (49)

## DATE

## A RETENIR

☛ **12 octobre 2006 :**

**Conseil d'administration  
et Assemblée générale  
de la Fédération**

## > LE MOT DU PRESIDENT



Chers adhérents,

2006 est à l'évidence une année importante pour les réseaux de santé en général mais aussi pour les réseaux gérontologiques dont le devenir nous est cher !

Ainsi, on peut se réjouir de la volonté du ministère de la santé d'apporter un cadrage plus précis tant de l'évaluation des réseaux de santé que des modalités de fonctionnement et des missions des réseaux gérontologiques dans le cadre de la diffusion prochaine de deux circulaires.

Tout récemment, la lecture dans la presse de quelques extraits du rapport de l'IGAS, pourtant très critique sur les réseaux de santé, a également été une autre source de satisfaction. En effet, il apparaît que seuls les réseaux gérontologiques membres de la Fédération et issus de l'action expérimentale « MSA » voient la qualité de leur travail et de leur dispositif saluée et reconnue !

Par conséquent, loin d'être le brûlot souvent évoqué par les détracteurs des réseaux de santé, ce rapport de l'IGAS apparaît d'ores et déjà comme un véritable encouragement à développer les réseaux gérontologiques en conformité avec la Charte qualité proposée par la Fédération nationale des réseaux gérontologiques (FNRG) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Au-delà de la légitime fierté éprouvée du fait de la reconnaissance du travail fourni par ses adhérents, la Fédération tient à rester vigilante et à apporter son soutien à ses membres. Elle a ainsi interpellé le ministère de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS) sur les disparités de financements dont pâtissent les réseaux gérontologiques et leurs bénéficiaires. Est-il normal en effet qu'une personne âgée n'ait pas les mêmes droits (en terme de prestations sanitaires et sociales) selon qu'elle réside dans telle ou telle région, tel ou tel département ? La Fédération a donc émis des propositions (en terme de financement mais aussi d'évaluation) et espère vivement qu'elles seront suivies.

Fidèle à son état d'esprit et forte de l'adhésion de nouveaux membres, la Fédération exprime plus que jamais une très forte volonté d'aller de l'avant ! Dernière illustration pratique en date : la création d'un « blog » dont l'objectif est de développer les échanges entre ses membres et de faciliter l'accès à l'information.

Dès lors, à très bientôt sur <http://fnrg.hautetfort.com>

**Roger PRUVOST**  
Président de la Fédération Nationale  
des réseaux gérontologiques

## ➤ L'ACTUALITE DES RESEAUX GERONTOLOGIQUES

### Les réseaux gérontologiques issus de l'action expérimentale « MSA » reconnus par l'IGAS

De nombreux extraits du très critique « rapport » IGAS sur les réseaux de santé sont parus dans la presse dont certains reconnaissent et valorisent le travail effectué par les réseaux gérontologiques issus de l'action expérimentale « MSA ».

Ainsi, une dépêche de l'Agence de Presse Médicale (APM) du 19 mai 2006 mentionne que : « *L'amélioration d'un recours approprié à l'hospitalisation a été documentée de façon rigoureuse lors des expérimentations de type « Soubie » des réseaux gérontologiques de la MSA* ».

De même, un article intitulé « *Echec national pour les réseaux de santé* » paru dans la revue « *Espace social européen* » n°770 du 2 juin 2006 souligne que : « *Seule la MSA (via les réseaux gérontologiques) est appréciée* » dans ce rapport.

Ce rapport IGAS -qui n'est en réalité qu'un pré rapport sur lequel les personnes concernées pourront faire leurs observations avant la rédaction du rapport définitif- n'est pas encore rendu public à l'heure où nous rédigeons cet article. S'il venait à l'être, nous ne manquerions de vous en informer et de vous préciser comment se le procurer.

Toutefois, il convient de ne pas hésiter à mettre en avant dès maintenant ce pré rapport IGAS favorables aux réseaux gérontologiques initiés par la MSA lors de vos rencontres avec les financeurs et les partenaires potentiels.

### Deux circulaires à paraître

Le dispositif juridique applicable aux réseaux de santé et donc aux réseaux gérontologiques devrait être très prochainement précisé. Deux projets de circulaires sont effectivement en cours d'élaboration et portent respectivement sur :

- le cahier des charges national des réseaux de santé « personnes âgées » ;
- l'évaluation des réseaux de santé en général.

Ces circulaires devraient paraître courant septembre 2006. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous les communiquer et commenter dès leur parution.

### Congé de soutien familial : la reconnaissance tant attendue du rôle des aidants

Annoncée par le Premier Ministre Dominique de Villepin le 3 juillet, en clôture de la Conférence de la famille, la création d'un congé de soutien familial non rémunéré de trois mois marque la reconnaissance du rôle des « aidants familiaux » dans l'accompagnement des personnes dépendantes.

Ce congé, dont la mise en œuvre est attendue pour le début de l'année 2007, devrait permettre aux personnes encore en activité et qui aident un parent dépendant – une personne âgée notamment – de consacrer un temps long à cet accompagnement. D'autres mesures proposées à l'occasion de la Conférence de la famille 2006, comme la rémunération de cette aide, le développement de formations spécifiques en direction des « aidants naturels » ou la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - au bénéfice des personnes ayant longuement accompagné l'un de leurs proches - pourraient également voir le jour à l'avenir.

### A propos de la forme juridique d'un réseau gérontologique

Les réseaux gérontologiques, en tant que réseaux de santé, peuvent prendre l'une des formes juridiques suivantes : groupement de coopération sanitaire, groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou association loi 1901 (article L 6321-2 du Code de la santé publique consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le groupement de coopération sociale ou médico-sociale, récemment créé et prévu aux articles R 312-194-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, a notamment pour mission de permettre à ses membres « *d'exercer ensemble des activités dans les domaines de l'action sociale ou médico-sociale* ».

A ce titre, il est susceptible d'être évoqué dans le cadre d'un partenariat avec un Conseil général.

### BON A SAVOIR !

**Un groupement de coopération sociale ou médico-sociale ne peut constituer l'une des formes juridiques d'un réseau gérontologique. Un réseau gérontologique, constitué sous forme associative, peut néanmoins adhérer à un tel groupement.**

## ➤ LA VIE DE LA FEDERATION

### Une Assemblée générale dense et émouvante à Doué-la-Fontaine

Le 10 avril dernier, le réseau du Sud-Saumurois tenait son Assemblée générale et y avait convié le secrétariat de la Fédération. Devant des participants nombreux (plus de 80 personnes), l'équipe étoffée du réseau, son président, son bureau mais également des témoins et des bénéficiaires sont revenus sur une année de fonctionnement et ont commenté les nouveaux projets de l'association (une action en direction des médecins concernant la maladie d'Alzheimer, la mise en place d'une consultation mémoire...).



(Dr Babin – Dr Allaux – J. Servins)

Du côté des familles, le réseau est plébiscité pour la confiance, la continuité, la disponibilité qu'il assure au quotidien au bénéfice des personnes âgées et de leurs proches.

Du côté des professionnels, il remédie indéniablement au sentiment de solitude qu'éprouvent beaucoup d'entre eux en milieu rural.

Une ancienne agricultrice à la retraite, bénéficiaire du réseau, a quant à elle, témoigné de son attachement aux « petites dames et messieurs les médecins » qui s'occupent bien d'elle !

### BON A SAVOIR !

Si vous le souhaitez, c'est avec plaisir et intérêt qu'un représentant de la Fédération pourra assister à vos prochaines assemblées générales.

### Bienvenue aux 6 nouveaux adhérents

La Fédération nationale des réseaux gérontologiques est heureuse d'accueillir en son sein les réseaux gérontologiques de Murat (15), de Haute Côte d'Or (21) et de Tournus (71) ainsi que les trois caisses de MSA concernées.

Le Conseil d'administration du 23 mars 2006 a en effet entériné ces candidatures et se félicite que la Fédération réunisse désormais les 17 réseaux gérontologiques issus de l'action expérimentale « MSA » menée entre 2000 et 2004.

### A très bientôt sur le blog de la FNRG

C'est parce que le développement des réseaux gérontologiques se fait au quotidien et sur le terrain que la Fédération Nationale des réseaux Gérontologiques (FNRG) a décidé de créer, à destination de ses membres, un espace internet (<http://fnrg.hautetfort.com>).

Véritable lieu d'échanges et de témoignages, ce blog a vocation à constituer un espace de convivialité, d'interactivité et de réactivité ! Les commentaires des uns sur les notes et autres documents mis en ligne appelleront les commentaires des autres et se constituera ainsi un forum de discussion permettant d'alimenter régulièrement le contenu de ce blog.

Ce blog constitue donc un lieu d'expression mais également d'information réservé aux adhérents de la Fédération.

Les membres de la Fédération recevront à cet effet les codes d'accès au blog de la FNRG qui comporte deux parties respectivement consacrées à la Fédération nationale des réseaux gérontologiques (FNRG) et aux réseaux gérontologiques.

Dans chacune de ces parties, vous pourrez consulter des diaporamas, annuaires, cartes, brochures et autres documents types.

Créé pour les acteurs des réseaux gérontologiques et par eux, ce blog est donc le vôtre.

### BON A SAVOIR !

Si vous souhaitez présenter votre réseau gérontologique sur le blog de la fédération, vous pouvez dès maintenant nous adresser vos textes et éventuelles photos par mail à l'adresse suivante : [fnrg.secretariat@free.fr](mailto:fnrg.secretariat@free.fr).

## ► TMOIGNAGE



**Jean-Yves CESBRON**

Médecin,  
Membre du réseau  
gériatrique du Sud  
Saumurois (49)

### *Dans quels cas, la prise en charge au sein d'un réseau gériatrique peut-elle s'avérer complexe ?*

Personnellement, je distingue trois cas : les déments déambulants atteints de la maladie d'Alzheimer, les personnes en fin de vie et la grande dépendance. Bien qu'il s'agisse de situations complexes, la prise en charge en réseau conserve néanmoins tout son intérêt.

### *Comment votre réseau gériatrique assure-t-il la prise en charge de ces situations complexes ?*

La prise en charge de ces situations complexes est assurée grâce à l'articulation avec d'autres réseaux de santé. Selon la situation, soit la personne âgée dépendante reste prise en charge au sein de notre réseau qui a alors recours aux prestations complémentaires d'un autre réseau (un réseau de soins palliatifs par exemple) soit notre réseau transfère la personne vers un autre réseau. Ainsi, l'esprit des réseaux qui est d'être complémentaires est conservé.

Pour la prise en charge des malades Alzheimer, nous travaillons actuellement sur deux idées :

- un dépistage généralisé à partir d'une action orientée vers l'ensemble des médecins généralistes, les incitant à procéder à un MMS (Mini Mental Score) une fois par an sur la population concernée ;
- une consultation mémoire implantée à l'hôpital local et la définition d'un protocole d'orientation en cas de dépistage positif.

### *Des actions sont-elles envisagées pour accompagner les aidants ou les proches des personnes âgées ?*

Oui, deux initiatives importantes ont récemment été prises. Un réseau de bénévoles a été créé qui permet d'ores et déjà de visiter une vingtaine de personnes âgées, de les accompagner dans une promenade ou de les divertir tout en libérant un peu de temps pour les aidants. Une assistante sociale a également été recrutée afin d'aider les familles dans l'accomplissement des formalités administratives ou financières

### *Quelle est la réponse apportée par votre réseau à une demande d'une personne en fin de vie de mourir à domicile ?*

Dès lors que cette demande est explicite, le relais est pris par le réseau de soins palliatifs. A ce stade, l'intervention de la psychologue et la place des groupes de parole sont aussi déterminantes, aussi bien pour aider les familles que pour prendre en compte les souffrances des professionnels.

De plus, un important projet de création d'un service d'Hospitalisation à Domicile (HAD) rattaché au Centre hospitalier de Saumur est en cours. Ce sera à terme 15 lits disponibles, accueillant probablement, pour moitié, des personnes nécessitant des soins palliatifs et, pour l'autre moitié, des personnes en sortie d'hospitalisation.

### *Comment s'articule l'activité de votre réseau avec les autres acteurs gériatriques locaux ?*

L'articulation CLIC/réseau gériatrique sur le territoire couvert par le réseau est simple puisque, dans la plupart des cas, la personne âgée dépendante (ou sa famille) est orientée vers le CLIC lorsque le maintien à domicile ou la prise en charge par le réseau n'est pas justifié.

Pour les autres points du territoire, la situation est heureusement sur le point d'être réglée. La nouvelle équipe dirigeante du CLIC a redéfini les missions respectives et surtout les modalités de coopération. Là encore, les clefs de la réussite du projet seront : l'articulation avec les autres structures et réseaux de santé existants ainsi que le maillage du territoire. De plus, les professionnels de notre réseau sont volontaires pour transmettre leur savoir faire, si cela s'avère nécessaire (impulsion de nouveaux réseaux là où les besoins se font sentir). Aller de l'avant... c'est bien cela notre état d'esprit !

#### **Au fil des réseaux**

**Coordination :** Françoise Frégeac

**Rédaction :** Isabelle Saporta, Nicolas Demarle

#### **Contact :**

Fédération nationale des réseaux gériatriques  
40, rue Jean Jaurès  
93547 Bagnoleux cedex

**Tél. :** 01 41 63 73 77

**Fax :** 01 41 63 76 14

**E-mail :** [fnrg.secretariat@free.fr](mailto:fnrg.secretariat@free.fr)

**Blog :** <http://fnrg.hautetfort.com>